



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 19 JANVIER 2026**

L'an deux mille VINGT-SIX, le 19 janvier à 19 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de SALLES, convoqué le 13 janvier 2026, en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la Salle des fêtes du BOURG, sous la présidence de Bruno BUREAU, Maire.

PRÉSENTS :

Bruno BUREAU – Le Maire

Nadège DOSBA - Fabienne PASQUALE - Dominique BAUDE - Sylvie DUFOURCQ - Morgan BOUTET - Eric CHAUFFETON - Adjoint au Maire

Alain BOURGUIGNON – Françoise VELAZCO - Hervé GEORGES - Carole BONNAFOUX - Frantz MOUGEOT - Vanessa DANIEL - Séverine PLACE-HANS – Vincent TÉCHOUEYRES - Tristan PAUC – Patrice JOUBERT - Anne-Marie MOREIRA - Jean-Pierre POUMEYRAU - Marie-Christine DULUC – Christian LIMONTA – Marie-France DEDOUBAT – Guilaine FRANÇOIS – Vanessa CHASTRES – Julie BRUNETTI - Conseillers Municipaux

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Patrick ANTIGNY a donné pouvoir à Nadège DOSBA ;

Christiane PRÉVOST a donné pouvoir à Sylvie DUFOURCQ ;

Christian LIMONTA a donné pouvoir à Jean-Pierre POUMEYRAU ;

Bernard PLET a donné pouvoir à Bruno BUREAU ;

Frédéric ARAUJO a donné pouvoir à Vanessa DANIEL.

ABSENTE :

Julie BRUNETTI.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Françoise VELAZCO.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 08 décembre 2025.
Procès-Verbal adopté à L'UNANIMITÉ.

DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Décision du Maire n°2025-57 – Visa Préfectoral du 11 décembre 2025 – Fixation de la tarification pour le séjour « Escal en montagne 2026 » ;

Décision du Maire n°2025-60 – Visa Préfectoral du 11 décembre 2025 – Signature d'une convention de partenariat entre le Département de la Gironde et la commune de Salles « Ici bébé lit ».

Les décisions ont été affichées et sont jointes au dossier du Conseil Municipal.

Conseil Municipal du 19 janvier 2026

Délibération n°2026-01 – Autorisation d’engagement des dépenses d’investissement préalablement au vote du Budget 2026 – Abrogation de la délibération n°2025-78

Françoise VELAZCO, expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l’article L.1612-1 ;

Vu la tenue de la Commission municipale « Finances-Budget » le 12 janvier 2026 ;

Considérant que jusqu’à l’adoption du budget ou jusqu’au 30 avril, en l’absence d’adoption du budget avant cette date, l’exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l’organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que l’autorisation mentionnée à l’alinéa ci-dessus doit préciser le montant et l’affectation des crédits ;

Considérant la nécessité de ne pas rompre la chaîne des règlements d’opérations budgétaires et comptables et de démarrer les investissements nécessaires au bon développement de la commune ;

Chapitres	Budget 2025 avec DM	Autorisation d’ouverture des crédits (25%)
Budget principal		
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	8000 €	2031 Logiciel 2 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	413 968,24 €	21828 Véhicule 103 492,06 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	1 638 559,62 €	2315 Voirie Eclairage public 409 639,90 €
TOTAL	2 060 527,86 €	515 131,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d’utiliser les dispositions précitées qui permettent la poursuite des programmes d’investissement durant les premiers mois de l’année dans l’attente du vote du budget primitif 2026 selon les modalités susvisées ;
- **PRECISE** que cette autorisation ne dépasse pas le quart des crédits inscrits au budget 2025 ;
- **DIT** que les crédits correspondants utilisés seront inscrits au budget 2026 lors de son adoption.

Conseil Municipal du 19 janvier 2026

- **ABROGE** la délibération n°2025-78 du conseil municipal du 08 décembre 2025.

Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ.

Délibération n°2026-02 – Avance sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Sylvie DUFOURCQ, expose que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la tenue de la Commission Municipale « Finances-Budget » en date du 12 janvier 2026 ;

Considérant la nécessité de fonctionnement du CCAS et le besoin en trésorerie dans l'attente du vote du budget primitif 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** le versement d'une avance sur la subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 150 000 € ;
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2026.

Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ.

Délibération n°2026-03 – Demande de subvention ÉTAT au titre de la DETR (Dotation à l'équipement des territoires ruraux) 2026

Fabienne PASQUALE, expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la tenue de la commission « Finances-Budget » en date du 12 janvier 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « la réalisation d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique éclairé au stade de football Jean-Pierre RODRIGUEZ pour un montant de 942 073,15 € hors taxes (HT) » avec un taux de financement demandé de 35 %, plafonné à 500 000 € de dépenses au titre de la DETR ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions État – exercice 2026;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-ADOpte l'opération de « la réalisation d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique éclairé au stade de football Jean-Pierre RODRIGUEZ pour un montant de 942 073,15 € hors taxes (HT) » avec un taux de financement demandé de 35 %, plafonné à 500 000 € de dépenses au titre de la DETR ;

Dépenses			Recettes		
Nature des dépenses	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Subventions sollicitées	Montant
Création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique éclairé	942 073,15 €	188 414,63 €	1 130 487,78 €	DETR /DGIL	175 000,00 €
				FIFA	65 000,00 €
				Agence Nationale du Sport	186 414,60 €
				FEDER (Europe)	50 000,00 €
				Autofinancement	265 058,55 €
				Emprunt	200 000,00 €
Coût total prévisionnel	942 073,15 €	188 414,63 €	1 130 487,78 €		942 073,15 €

- **DÉCIDE** de présenter un dossier de demande de subvention ÉTAT au titre de la DETR dans le cadre de la programmation 2026 pour une subvention de 35 %, plafonné à 500 000€ de dépenses, soit 175 000 € ;
- **S'ENGAGE** à financer l'opération selon le plan de financement ci-dessus ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2026, article 2312 section d'investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ.

Abstention : Tristan PAUC.

Délibération n°2026-04 – Demande de subvention fonds européens du volet territorial FEDER 2026

Séverine PLACE-HANS, expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la tenue de la commission « Finances-Budget » en date du 12 janvier 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « la réalisation d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique éclairé au stade de football Jean-Pierre RODRIGUEZ pour un montant de 942 073,15 € hors taxes (HT) » avec un financement demandé de 50 000 € au titre du FEDER ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions FEDER – exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

-ADOPTE l'opération de « la réalisation d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique éclairé au stade de football Jean-Pierre RODRIGUEZ pour un montant de 942 073,15 € hors taxes (HT) » avec un financement demandé de 50 000 € au titre du FEDER ;

- **DÉCIDE** de présenter un dossier de demande de subvention européen au titre du FEDER dans le cadre de la programmation 2026 pour une subvention de 50 000 € ;

Nature des dépenses	Dépenses			Recettes	
	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Subventions sollicitées	Montant
Création d'un terrain de grands jeux en gazon synthétique éclairé	942 073,15 €	185 414,63 €	1 130 487,78 €	DIETR /DSIL	175 000,00 €
				FAFA	65 000,00 €
				Agence Nationale de Sport	185 414,63 €
				FEDER (Europe)	50 000,00 €
				Autofinancement	266 658,55 €
				Emprunt	200 000,00 €
Cout total provisionnet	942 073,15 €	185 414,63 €	1 130 487,78 €		943 073,15 €

- **S'ENGAGE** à financer l'opération selon le plan de financement ci-dessus ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2026, article 2312 section d'investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ.

Abstention : Tristan PAUC.

Délibération n°2026-05 – Demande de subvention ÉTAT au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local 2026)

Françoise VELAZCO, expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la tenue de la commission « Finances-Budget » en date du 12 janvier 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant « la réfection de la couverture et de la charpente du Château de Salles » et le taux de financement demandé de 35 pour cent au titre de la DSIL 2026 ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions État – exercice 2026;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** l'opération relative à la « réfection de la couverture et de la charpente du Château de Salles » et le taux de financement demandé de 35 pour cent au titre de la DSIL 2026
- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

Collectivité :

commune de Salles

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Réfection de la couverture et de la charpente du château de Salles

Coût estimatif de l'opération Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APC, la délibération et le plan de financement					
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)	
Maîtrise d'œuvre			A préciser le cas échéant		
Moe et divers		188 250,00 €			
Études complémentaires / frais annexes			A préciser le cas échéant		
Sous-total MOE/Études		188 250,00 €	0,00 €	0,00 €	
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant		
travaux couverture et charpente		815 200,00 €			
Sous-total travaux ou acquisitions		815 200,00 €	0,00 €	0,00 €	
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 003 450,00 €	0,00 €	0,00 €	
Ressources prévisionnelles de l'opération					
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux	
Fonds européens		en cours	50 000,00 €	4,98%	
DETR				0,00%	
DSIL			351 207,00 €	35,00%	
FNADT				0,00%	
Autres aide Etat				0,00%	
Conseil régional				0,00%	
Conseil départemental				0,00%	
EPCI				0,00%	
Autre collectivité				0,00%	
				0,00%	
Sous-total aides publiques		Taux de financement public		401 207,00 €	39,98%
Autres aides non publiques	fondation du patrimoine		300 000,00 €		
à préciser					
Sous-total autres aides non publiques			300 000,00 €		
Part de la collectivité	Fonds propres		102 243,00 €		
	Emprunt		200 000,00 €		
	Crédit bail ou autres				
	Recettes générées par le projet				
Participation du maître d'ouvrage			302 243,00 €	30,12%	
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 003 450,00 €		

- **DECIDE** de présenter un dossier de demande de subvention ÉTAT DSIL dans le cadre de la programmation 2026 pour une subvention de 35 pour cent soit 351 207 €
- **S'ENGAGE** à financer l'opération de la façon suivante :

Conseil Municipal du 19 janvier 2025

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds autoprovisés		en cours	50 000,00 €	4,98%
DETR				0,00%
DSIL			361 207,00 €	35,00%
FNADT				0,00%
Autres aide Etat				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
				0,00%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public	401 207,00 €	39,98%
Autres aides non publiques	fondation du patrimoine		300 000,00 €	
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			300 000,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		102 243,00 €	
	Emprunt		200 000,00 €	
	Credit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
		Participation du maître d'ouvrage	302 243,00 €	30,12%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 003 450,00 €	

- DIT que la dépense pourra être inscrite au budget 2026, article 2313 section d'investissement ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Délibération adoptée à LA MAJORITÉ.

Contre : Tristan PAUC.

Délibération n°2026-06 – Demande de subvention fonds européens du volet territorial FEDER 2026

Eric CHAUFFETON, expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la tenue de la commission « Finances-Budget » en date du 12 janvier 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant à la « réfection de la couverture et de la charpente du Château de Salles » pour un montant de 1 003 450 € hors taxes (HT) » avec un financement demandé de 50 000 € au titre du FEDER ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions FEDER – exercice 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ** l'opération relative à la « réfection de la couverture et de la charpente du Château de Salles » pour un montant de 1 003 450 € hors taxes (HT) » avec un financement demandé de 50 000 € au titre du FEDER ;

- **ADOPTÉ** le plan de financement suivant :

Collectivité : commune de Salles

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Réfection de la couverture et de la charpente du château de Salles

Coût estimatif de l'opération				
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou FAPD, la délibération et le plan de financement.				
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant renovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A préciser le cas échéant	
Moe et devis		188 200,00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A préciser le cas échéant	
Sous-total MOE/Études		188 200,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
travaux couverture et charpente		815 200,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		815 200,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 003 450,00 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	solicités ou acquits	Montant (HT)	Taux
Fonds européens		en cours	50 000,00 €	4,98%
DETR				0,00%
Défil			351 207,00 €	35,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		401 207,00 €	39,98%
Autres aides non publiques	fondation du patrimoine		300 000,00 €	
	à préciser			
Sous-total autres aides non publiques			300 000,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		102 243,00 €	
	Emprunt		200 000,00 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
	Participation du maître d'ouvrage		302 243,00 €	30,12%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 003 450,00 €	

- **DÉCIDE** de présenter un dossier de demande de subvention européen au titre du FEDER dans le cadre de la programmation 2026 pour une subvention de 50 000 € ;

Conseil Municipal du 19 janvier 2026

- **S'ENGAGE** à financer l'opération selon le plan de financement ci-dessus ;
- **DIT** que la dépense pourra être inscrite au budget 2026, article 2313 section d'investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Délibération adoptée à LA MAJORITÉ.

Contre : Tristan PAUC.

Délibération n°2026-07 – Demande de subvention fonds du patrimoine 2026

Monsieur Le Maire, expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la tenue de la commission « Finances-Budget » en date du 12 janvier 2026 ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant à la « réfection de la couverture et de la charpente du Château de Salles » pour un montant de 1 003 450 € hors taxes (HT) » avec un financement demandé de 300 000 € auprès de la fondation du patrimoine ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-ADOpte l'opération relative à la « réfection de la couverture et de la charpente du Château de Salles » pour un montant de 1 003 450 € hors taxes (HT) » avec un financement demandé de 300 000 € auprès de la fondation du patrimoine (mission Bern ainsi que les bourses Total Energie et Air bnb) ;

-ADOpte le plan de financement suivant :

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Réfection de la couverture et de la charpente du château de Sallés

Coût estimatif de l'opération Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement				
Nature des dépenses (les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés)	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A préciser le cas échéant	
Moe et divers		188 250,00 €		
Études complémentaires / frais annexes			A préciser le cas échéant	
Sous-total MOE/Études		188 250,00 €	0,00 €	0,00 €
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
travaux couverture et charpente		815 200,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		815 200,00 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 003 450,00 €	0,00 €	0,00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens		en cours	50 000,00 €	4,98%
DETR				0,00%
DSIL			351 207,00 €	35,00%
FNADT				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional				0,00%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
				0,00%
Sous-total aides publiques		Taux de financement public:		39,98%
Autres aides non publiques	fondation du patrimoine		300 000,00 €	
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques				
Part de la collectivité	Fonds propres		102 243,00 €	
	Emprunt		200 000,00 €	
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			
Participation du maître d'ouvrage				30,12%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)				
				1 003 450,00 €

• **DÉCIDE** de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la fondation du patrimoine dans le cadre de la programmation 2026 pour une subvention totale de 300 000 € (mission Bern et bourses Total Energie et Air bnb);

- **S'ENGAGE** à financer l'opération selon le plan de financement ci-dessus ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget 2026, article 2313 section d'investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Délibération adoptée à LA MAJORITÉ.

Contre : Tristan PAUC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Publié le : 03.01.2026 2026.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire

Bruno BUREAU



